
DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

**DIRECTION DE LA PHARMACIE
ET DU MEDICAMENT**

<p style="text-align: center;">CREATION DE SOCIETE DE COMMERCIALISATION EN GROS DU MATERIEL MEDICO-CHIRURGICAL</p>

A-PERSONNES AUTORISEES

- Personnel de santé : pharmaciens, médecins, chirurgiens dentistes, infirmières ; sages-femmes ; techniciens de laboratoires et ingénieurs des techniques de laboratoire.
- Société à minimum 25 % détenu par l'un des professionnels de santé ci-dessus cité.

B- DOSSIERS ADMINISTRATIFS RELATIFS A LA SOCIETE

1. Une lettre adressée à Monsieur le Ministre chargé de la Santé sous le couvert du Directeur de la Pharmacie et du Médicament. Cette lettre doit indiquer :
 - le nom et l'adresse du demandeur ;
 - le siège social
 - l'objet de l'activité (préciser) :
 - matériel médico-chirurgicaux
 - matériel et produits de laboratoires
 - matériel et produits dentaires
 - articles de pansement non imprégnés
 - gamme des articles
 - précisément si le gérant est identique à celui qui crée la société
2. Le statut de la société ;
3. Le plan détaillé des locaux précisant l'adresse géographique ;
4. Une copie du registre de commerce accompagné de l'original ;
5. La liste des fournisseurs, leurs adresses et la copie de leurs agréments de Commercialisation délivrés par l'autorité compétente du pays d'origine ;

C- DOSSIERS RELATIFS AU RESPONSABLE DE LA SOCIETE (OBLIGATOIRE)

- 1- Une fiche d'état civil datée de moins de (1) an ;

- 2- Un extrait de casier judiciaire daté de moins de trois (3) mois ;
- 3- Un certificat de nationalité daté de moins de (1) an ;
- 4- Un curriculum vitae daté, signé conforme et sincère
- 5- Une copie certifiée conforme du ou des diplômes obtenus.

**D- DOSSIERS RELATIFS AU RESPONSABLE QUALITE DE LA SOCIETE
(OBLIGATOIRE) (Pharmacien, médecin, chirurgien-dentiste pour le cas des produits dentaires)**

- 1- Une fiche d'état civil datée de moins de (1) an;
- 2- Un extrait de casier judiciaire daté de moins de trois (3) mois ;
- 3- Un certificat de nationalité daté de moins de un (1) an ;
- 4- Un curriculum vitae daté, signé conforme et sincère ;
- 5- Une copie certifiée conforme du ou des diplômes obtenus ;
- 6- Une copie du contrat de travail liant le responsable qualité des activités a l'agence;
- 7- Une inscription à l'Ordre National des Pharmaciens, des médecins ou des dentistes selon la qualification du responsable qualité

E- DOSSIERS RELATIFS AU RESPONSABLE DE LA MAINTENANCE DU MATERIEL LOURD COMMERCIALISE (le cas échéant)

- 1- Une fiche d'état civil datée de moins de (1) an ;
- 2- Un extrait de casier judiciaire daté de moins de trois (3) mois ;
- 3- Un certificat de nationalité daté de moins de un (1) an ;
- 4- Un curriculum vitae daté, signé conforme et sincère ;
- 5- Une copie certifiée conforme du ou des diplômes obtenus ;
- 6- Un diplôme attestant de la qualification acquise en matière de maintenance ;

F- REDEVANCE D'HOMOLOGATION

Le droit d'obtention de l'agrément s'élève à cent cinquante mille (150 000 FCFA) pour une durée d'un (1an) renouvelable;

NB : Une visite de conformité des locaux sera organisée après réception complète du dossier.

DIRECTEUR



Docteur DUNCAN A. Rachel

Page : 2/2